

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 19 décembre 2012, une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de SAMIR.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- Nombre maximum d'actions à détenir : 594.983 actions (soit 5% du capital) ;
- Prix maximum d'achat : 550 DH ;
- Prix minimum de vente : 320 DH ;
- Durée du programme : 18 mois à compter du 17 janvier 2013

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le 9 janvier 2013.

Un extrait de la notice d'information sera publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, l'intégralité de la notice d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - au siège de la SAMIR sis au Route côtière-Mohammedia - BP 89-101, Mohammedia ; Tél : 05 23 32 74 80
 - au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site Internet ;
- Disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM :

Tél. : 05 37 68 89 21

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/047/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières